

La Cheffe de la Division politique III, F. Pometta, au Chef de la Division politique II du Département politique, A. Hegner¹

[Berne,] 20 février 1978

Par note du 19 décembre² au Chef du département, dont il nous a envoyé copie, M. A. Maillard a proposé que le Conseil fédéral provoque une résolution de l'Assemblée générale «assurant la Suisse que, si le peuple souverain se prononçait en faveur de l'adhésion, la Suisse serait bienvenue à l'ONU sans avoir à éprouver la moindre crainte concernant le respect de sa neutralité, qui est considérée comme étant dans l'intérêt de la paix mondiale».

Par note du 5 janvier³, dont vous avez reçu copie, M. Maillard propose maintenant que des démarches très confidentielles soient entreprises à cet effet auprès des Neuf, de l'Autriche, du Canada, de la Suède et des États-Unis.

Nous tenons à vous faire savoir que nous nous opposerions catégoriquement à une entreprise de cette nature si elle était véritablement envisagée sérieusement. L'adhésion de la Suisse aux Nations Unies est un problème d'ordre interne⁴ qui doit être réglé librement, sans immixtions de l'extérieur⁵. Les propositions de M. Maillard sont de nature à creuser un fossé entre le peuple suisse et le Conseil fédéral. Au surplus, la Suisse n'a intérêt ni à internationaliser le problème de son adhésion, ni à remettre en discussion la valeur de sa neutralité⁶.

1. Notice (copie): CH-BAR#E2003A#1990/3#1612* (o.714.12). Copie à A. Weitnauer, R. Bind-schedler et la Direction du droit international public et le Secrétariat politique du Département politique. Cette copie a été adressée à A. Weitnauer.

2. Notice de A. Maillard à P. Graber du 19 décembre 1977, dodis.ch/51538.

3. Notice de A. Maillard à F. Pometta du 5 janvier 1978, dodis.ch/51537.

4. Cf. DDS, vol. 27, doc. 2, dodis.ch/51501, en particulier note 3 et la notice de B. Stettler du 18 août 1978, dodis.ch/51863.

5. Sur la stratégie du Département politique concernant l'adhésion suisse à l'ONU, cf. la notice de F. Pometta et M. von Grünigen du 18 août 1978, dodis.ch/51864 et le compte rendu de B. Stettler du 27 septembre 1978, dodis.ch/51562.

6. Cf. l'exposé de A. Weitnauer du 30 mai 1978, dodis.ch/51672, en particulier pp. 9–12 et la notice du Département politique du 9 mars 1978, dodis.ch/51602, en particulier la réponse de P. Graber à la question 4, pp. 5 s.

